

A young girl with thick braids is drawing on a piece of paper with a blue pencil. She is wearing a red shirt and is sitting on a colorful woven mat. A ruler and other colored pencils are also visible on the mat.



Financer l'avenir :

Réalisation de l'ODD 4 au Sénégal

>> Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'ODD 4 : un plus grand accès à l'éducation et une hausse du taux d'achèvement des études

Le Sénégal a fait des avancées vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 (ODD 4). Cependant, le **droit à l'éducation n'est toujours pas pleinement garanti** et le pays est encore loin d'avoir tenu son engagement de garantir à toutes les filles et à tous les garçons l'achèvement d'un cycle d'études primaires et secondaires gratuit, équitable et de qualité.

Depuis le début des années 2000, le Sénégal a connu une augmentation notable de l'accès à l'enseignement primaire, le taux de scolarisation passant de 59 % en 2000 à 81 % en 2023.¹ Cependant, **les progrès ont commencé à ralentir à partir de 2019.**² Les progrès au niveau secondaire ont été plus lents. Le taux de scolarisation dans le premier cycle du secondaire est demeuré quasiment inchangé, **autour de 39 % entre 2000 et 2023.** Le taux de scolarisation dans le deuxième cycle du secondaire n'a que légèrement augmenté, passant de 15 % à 17 % au cours de la même période.³ Le Sénégal a réalisé **des progrès modérés en matière d'accès à l'enseignement préprimaire** au cours de la dernière décennie, mais les progrès restent lents, avec un taux brut de scolarisation de seulement **18,2 %.**⁴

Les **taux d'achèvement scolaire** restent faibles dans l'ensemble du système éducatif :

- Seuls environ **6 enfants sur 10** achèvent le cycle primaire.
- Environ **1 jeune sur 3** termine ses études secondaires du premier cycle.
- Seuls **15 %** terminent le deuxième cycle du secondaire.⁵

Ces chiffres représentent 24 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire et 65 % des enfants en âge d'aller au collège. En d'autres termes, **environ 1 enfant sur 4 en âge d'aller à l'école primaire et 2 adolescents sur 3 en âge d'aller au premier cycle du secondaire ne sont pas scolarisés.**⁶

>> De fortes inégalités persistent dans l'éducation

Des inégalités profondément enracinées persistent en matière d'accès à l'éducation et d'achèvement des études, en particulier **selon des critères socio-économiques, géographiques et régionaux.** Les enfants issus de familles rurales à faibles revenus sont confrontés aux obstacles les plus importants.

Alors que **les disparités de genre au niveau primaire**⁷ — où les filles étaient à la traîne — **ont été largement comblées**, les filles sont désormais plus nombreuses (68 %) que les garçons (56 %) à terminer leurs études primaires.⁸ Cependant, cette tendance s'inverse aux niveaux supérieurs, **où les garçons sont systématiquement plus nombreux que les filles dans l'enseignement secondaire supérieur** dans presque toutes les régions.⁹

Il existe de grandes différences dans la fréquentation scolaire entre les 14 régions du Sénégal :

- Cinq régions — Diourbel, Kaffrine, Louga, Matam et Tambacounda — regroupent la majorité des enfants non scolarisés.
- À Diourbel, **plus de la moitié des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés**, alors qu'à Ziguinchor, ce taux est **inférieur à 5 %.**¹⁰
- À Diourbel, environ 60 % des enfants et des jeunes n'ont jamais été scolarisés, par rapport à seulement 5 % à Ziguinchor.¹¹

La richesse des ménages est l'un des facteurs les plus déterminants pour les résultats scolaires au Sénégal :

- Seuls 34 % des enfants issus du quintile le plus pauvre terminent l'école primaire, par rapport à 71 %

- des enfants issus du quintile le plus riche.
- Seuls 12 % des enfants les plus pauvres terminent le premier cycle du secondaire, par rapport à 55 % des plus riches.
- Au niveau secondaire supérieur, l'écart se creuse encore davantage : seuls 3,6 % des enfants les plus pauvres terminent leurs études, par rapport à 35 % des plus riches.¹²

En d'autres termes, **les enfants issus des ménages les plus riches ont deux fois plus de chances de terminer l'école primaire, quatre fois plus de chances de terminer le premier cycle du secondaire et près de dix fois plus de chances de terminer le deuxième cycle du secondaire** que leurs camarades issus des ménages les plus pauvres.

Exclusion des enfants handicapés

Les enfants handicapés sont probablement le **groupe le plus exclu**. Bien qu'aucune statistique officielle ne soit disponible, les estimations suggèrent que **les enfants handicapés ont deux fois plus susceptibles d'être déscolarisés** que leurs pairs sans handicap.¹³

La langue a également un effet d'exclusion. Les écoles du Sénégal continuent d'utiliser **le français comme principale langue d'enseignement**, même si **la plupart des enfants parlent des langues nationales** telles que le wolof ou le pulaar. Bien qu'il y ait eu des programmes pilotes à petite échelle et sous-financés dans le domaine de l'enseignement dans la langue maternelle, ceux-ci n'ont pas réussi à surmonter les obstacles généralisés à l'apprentissage et à l'inclusion. L'engagement récent du gouvernement à **développer l'enseignement dans les langues locales** pourrait marquer un tournant décisif.¹⁴ Comme le souligne l'UNESCO, **l'éducation précoce dans la langue maternelle est essentielle pour parvenir à l'équité et atteindre les objectifs plus larges de l'ODD 4** au Sénégal.¹⁵

Les enseignants: le fondement de la qualité

Les enseignants jouent un rôle central dans la qualité de l'éducation, comme le reconnaît l'objectif 4.c des ODD, qui appelle à une augmentation substantielle du nombre d'enseignants qualifiés.¹⁶ L'ONU recommande un ratio de 40 élèves pour 1 enseignant au niveau primaire et de 30/1 au niveau secondaire.¹⁷

Au Sénégal, le **ratio élèves/enseignants formés** est actuellement **de 43/1 au niveau primaire et de 31/1 au niveau secondaire**. Dans **l'enseignement préscolaire**, le ratio global **élèves/enseignants** est de **49/1**.¹⁸

L'amélioration des effectifs enseignants, tant en termes de nombre que de formation, est devenue une priorité centrale des plans nationaux d'éducation, et des progrès notables ont été réalisés ces dernières années.¹⁹ Cependant, début 2025, le gouvernement fait état d'une pénurie de 6 529 enseignants, dont 4 313 dans le préscolaire/primaire et 2 216 dans le secondaire. Pour répondre aux besoins immédiats, un programme spécial de recrutement a été lancé afin d'embaucher 2 000 enseignants du préscolaire et du primaire, ainsi que 1 200 enseignants du secondaire.²⁰

Les enseignants contractuels constituent une part importante et stratégique du personnel enseignant du primaire au Sénégal, représentant **environ 40 % ou plus** du nombre total d'enseignants.²¹ En cinq ans, entre 2015-2016 et 2020-2021, le nombre d'enseignants contractuels dans l'enseignement primaire a augmenté de 80 %; leur taux est passé de 4,3 % à 6,1 %. Il s'élève à 19 % dans le secteur privé sous contrat.²² Embauchés sous contrat à durée déterminée, souvent en dehors du système de la fonction publique, ils perçoivent généralement des salaires moins élevés et ne bénéficient pas d'une formation formelle.

Des efforts continus visent à former, régulariser et améliorer les conditions de travail des enseignants contractuels dans le cadre d'une initiative visant à améliorer la qualité.²³

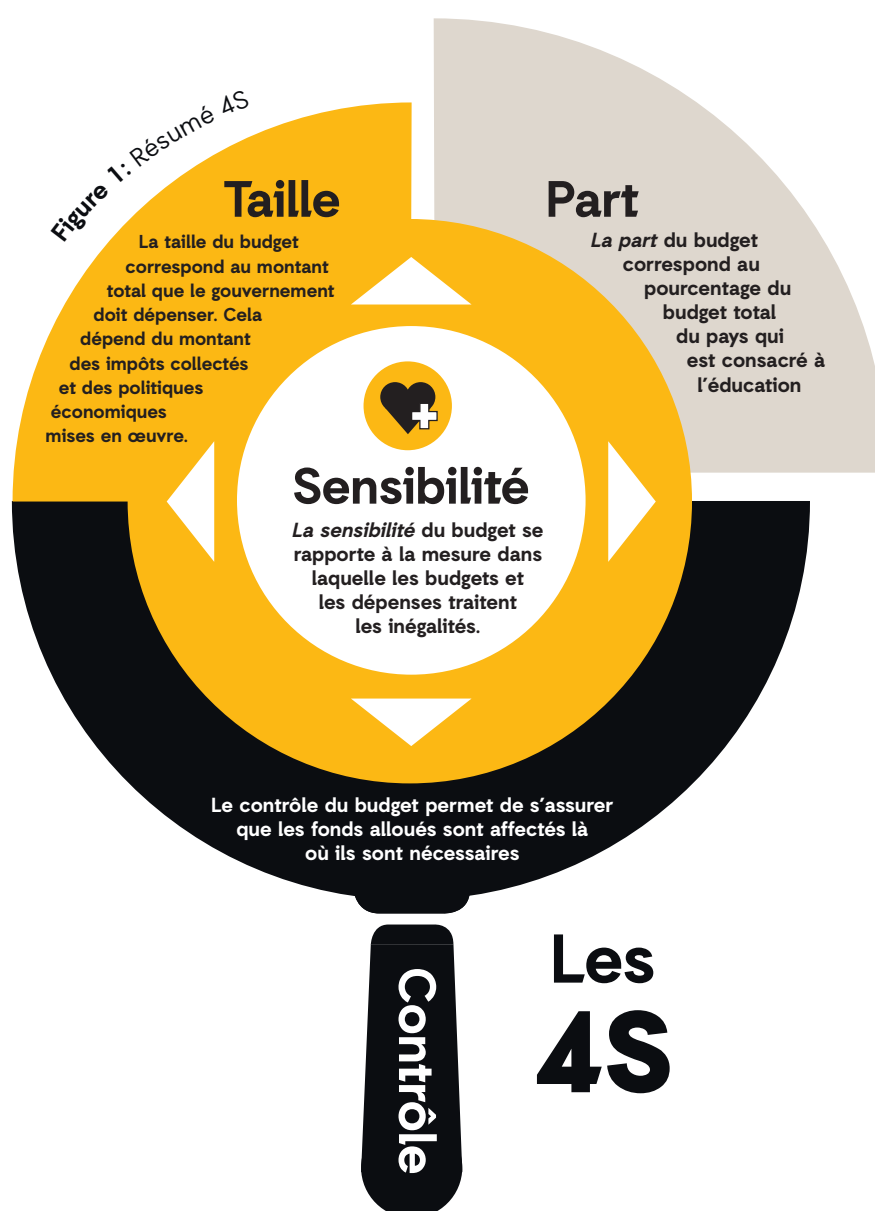
Néanmoins, **la rémunération des enseignants reste une préoccupation importante**. En 2023, le **salairé mensuel moyen des enseignants du primaire public** variait entre **169 000 et 402 000 francs CFA** (environ **275 à 650 dollars américains**)²⁴. En raison de leur rémunération faible et souvent inégale (les enseignants contractuels gagnant environ 30 % de moins que leurs homologues permanents ²⁵), **de nombreux enseignants exercent un deuxième emploi**²⁶, tel que le soutien scolaire, pour joindre les deux bouts. Cette situation contribue à **un moral bas et à un absentéisme élevé**. Elle peut également nuire à **l'attractivité de la profession**, rendant de plus en plus difficile **le recrutement et la rétention d'enseignants qualifiés**.²⁷

Financer l'avenir : ODD 4

>> Investir dans l'équité et la qualité

Le Sénégal a élargi l'accès à l'éducation. Cependant, **des mesures urgentes restent nécessaires pour réduire les inégalités** qui empêchent encore de nombreux enfants de compléter un cycle éducatif de qualité. L'une des principales priorités consiste à **renforcer les effectifs enseignants qualifiés et bénéficiant d'un soutien adéquat**. Cela nécessite **des investissements publics plus importants**, conformément à **l'approche 4S de l'Alliance TaxEd** :

1. **Share (Part)** – Allouer une plus grande part du budget à l'éducation
2. **Size (Taille)** – Augmenter les recettes globales grâce à une fiscalité équitable et à la justice en matière d'endettement
3. **Sensitivity (Sensibilité)** – Cibler les dépenses pour atteindre les plus marginalisés
4. **Scrutiny (Contrôle)** – Renforcer la transparence et la responsabilité afin que les fonds parviennent aux écoles



>> Continuer à maintenir une *part* importante du budget consacrée à l'éducation

Pour financer l'ODD 4, la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Éducation 2030, qui mettent en avant les mesures à prendre pour atteindre l'ODD 4, recommandent **d'allouer au moins 15 à 20 % du budget national, soit 4 à 6 % du PIB²⁸**, à l'éducation. Dans des pays comme le Sénégal, qui ont une population jeune et en pleine croissance et qui ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de 2030, l'ONU estime que de nombreux pays devraient se situer **dans la fourchette supérieure de ces critères de référence.**²⁹

Au cours de la dernière décennie, **le Sénégal a constamment atteint, voire dépassé, le seuil supérieur de référence pour l'allocation du budget national à l'éducation** (remarque : cela fait référence aux dépenses totales en matière d'éducation de plusieurs ministères, ou au budget fonctionnel, et pas seulement au ministère de l'Éducation).³⁰ Le pays s'est également rapproché de l'objectif international consistant à allouer 6 % du PIB à l'éducation et, en 2025, il aurait atteint ce critère de référence — voir figures 1 et 2³¹ — malgré des pressions fiscales croissantes et des contraintes sur les dépenses publiques dues à l'augmentation du niveau d'endettement (voir ci-dessous).

Cependant, comme le montrent clairement les indicateurs ci-dessus, **même ces investissements relativement élevés n'ont pas suffi** à garantir le droit à une éducation de qualité pour tous. Il est impératif que le **Sénégal maintienne ces niveaux** afin de respecter ses engagements constitutionnels et internationaux, **tout en identifiant de nouvelles sources de revenus pour augmenter le budget total et améliorer l'équité et l'efficacité du financement de l'éducation.**

Figure 2: Part du budget consacrée à l'éducation au Sénégal, 2015-2025

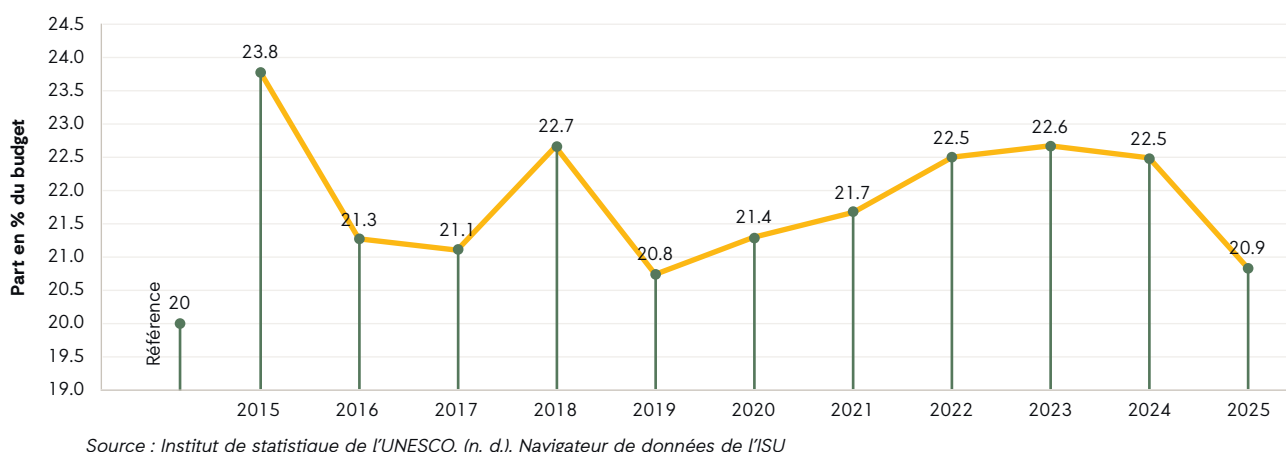
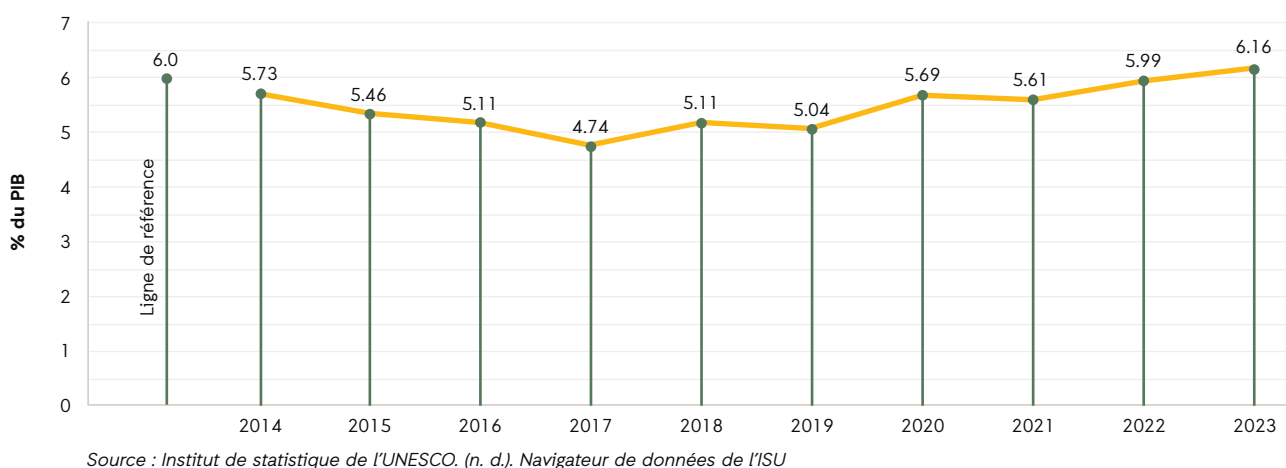


Figure 3: Part du PIB du Sénégal consacrée à l'éducation, 2014-2023



Encadré 1. Les dépenses récurrentes et d'investissement permettent-elles d'assurer l'équité et la qualité ?

Pour atteindre l'ODD 4, **les budgets consacrés à l'éducation doivent augmenter non seulement pour financer des projets d'investissement ponctuels, tels que la construction d'écoles, mais aussi pour couvrir les coûts récurrents (de fonctionnement)**, en particulier les salaires des enseignants, qui représentent généralement la plus grande partie des dépenses d'éducation. Pour atteindre à la fois la qualité et l'équité dans l'éducation, il faut allouer environ 84 % des dépenses aux dépenses récurrentes (dont 75 % aux salaires) et 14 % au développement du capital pour construire des écoles et fournir des ressources d'apprentissage.³²

Au Sénégal, cependant, en 2024, 92 % du budget du secteur de l'éducation ont été consacrés aux dépenses courantes, ne laissant que 8 % pour les investissements en capital.³³ En raison du sous-financement, le budget de l'éducation dispose de peu de marge de manœuvre pour augmenter le recrutement d'enseignants et investir de manière significative dans **les infrastructures et le matériel pédagogique aux niveaux recommandés dans la répartition entre dépenses courantes et dépenses en capital, ce qui signifie que seule une augmentation des budgets peut soutenir cet objectif.**

➤ Rendre les budgets consacrés à l'éducation *sensibles* à l'équité et capables de cibler les plus marginalisés

Malgré l'engagement public fort du Sénégal en faveur de l'amélioration de l'équité et de la qualité de l'éducation grâce à des investissements soutenus, **de sérieuses préoccupations persistent** quant à la répartition des ressources :

- **Les disparités en matière de dépenses reflètent les inégalités régionales plus générales.** Les investissements publics dans l'éducation restent concentrés dans les zones les plus favorisées, **les régions rurales et défavorisées recevant moins de fonds**, ce qui renforce davantage les inégalités géographiques.³⁴
- **Il existe des initiatives ciblées, mais leur ampleur reste limitée.** Certains programmes axés sur l'équité, tels que ceux qui soutiennent les daaras (écoles coraniques), réintègrent 15 000 enfants non scolarisés et ciblent les apprenants vulnérables, constituent des avancées importantes, mais ils **ne compensent pas encore le déséquilibre général.**³⁵
- **Les coûts liés au ménage continuent de constituer un obstacle majeur, compromettant durablement l'accès équitable à l'éducation de base.** Malgré la gratuité de l'enseignement public, les familles dépensent beaucoup plus pour les frais liés à l'éducation. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les ménages ont dépensé en moyenne 66 580 XOF (environ 107 USD) par enfant pour les frais de scolarité, les fournitures, le transport et d'autres frais liés à l'éducation, ce qui a accru la pression financière sur les familles à faible revenu.³⁶
- **Il est nécessaire de réajuster les dépenses publiques consacrées à l'éducation pour privilégier les secteurs essentiels à l'équité et actuellement sous-financés.** D'après l'UNICEF, seulement 8 % des fonds dédiés à l'éducation bénéficient aux 20 % des ménages les plus pauvres, tandis que plus de 40 % sont attribués aux quintiles les plus riches, ce qui représente une part plus de quatre fois supérieure à celle reçue par les familles les plus démunies. Une raison de ce déséquilibre est que l'enseignement supérieur reçoit une grande partie du budget éducatif, alors que les enfants des familles les plus pauvres y accèdent rarement et le terminent encore moins souvent.³⁷ Pour remédier à cette inégalité, il faut accroître les investissements dans des domaines gravement sous-financés tels que l'éducation de la petite enfance et le soutien ciblé aux enfants vulnérables et non scolarisés.³⁸ Il est donc essentiel de rééquilibrer les budgets publics de l'éducation en faveur de ces domaines fondamentaux et inclusifs afin de promouvoir à la fois l'équité et l'efficacité dans l'ensemble du système éducatif.

>> Pour atteindre l'ODD 4, les gouvernements doivent augmenter le **montant** global de leurs budgets.

Le Sénégal a également besoin de fonds publics supplémentaires pour faire face aux coûts soutenus nécessaires à la réalisation de l'ODD 4 à long terme. Cela devient de plus en plus difficile dans un contexte de **service de la dette croissant, qui épuise les précieuses recettes**.

Le Sénégal fait face à une crise de la dette qui réduit significativement les ressources allouées au secteur éducatif. En 2024, **le service de la dette a absorbé environ 31 % des recettes publiques³⁹, soit 20 % des dépenses publiques totales et 5,3 % du PIB⁴⁰**. Cela met en évidence les contraintes budgétaires croissantes qui menacent les progrès vers un financement équitable et inclusif de l'éducation.⁴¹

Cette crise de la dette et d'autres indicateurs fiscaux et macroéconomiques peu satisfaisants au Sénégal conduisent actuellement le FMI à faire pression pour que des politiques d'austérité soient mises en œuvre et que les dépenses publiques soient réduites. Cela implique souvent des réductions ou des gels des salaires dans le secteur public, ce qui limite la capacité de l'État à embaucher davantage d'enseignants et/ou à mieux les rémunérer (voir encadré 2).⁴²

Dette vs dépenses d'éducation

		ÉTAT DE LA DETTE (Banque mondiale)	DETTE EXTÉRIEURE TOTALE	REMBOURSEMENTS DE LA DETTE EXTÉRIEURE EN % DU REVENU NATIONAL (2024) (Justice de la dette)	DÉPENSES D'ÉDUCATION EN % DU REVENU NATIONAL – (UNESCO)
Sénégal	Modéré	19,173,265,016	1,420,356,236	31.2	22.17

Source : ActionAid (2025). Who Owes Who: External debts, climate debts and reparations in the Jubilee Year. <https://actionaid.org/publications/2025/who-owes-who>

Encadré 2. Le FMI, l'austérité et la pénurie d'enseignants

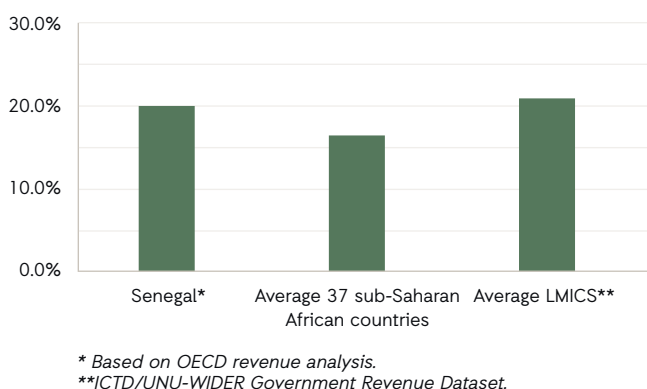
Une analyse réalisée en 2023 par ActionAid des documents de prêt du FMI et des rapports au titre de l'article IV pour le Sénégal (juillet 2021-janvier 2023) a révélé une tendance des **conseils politiques à promouvoir des objectifs stricts en matière de déficit et d'inflation, rendant presque impossible toute augmentation significative des dépenses publiques**. Le FMI a également recommandé un **gel de la masse salariale du secteur public (PSWB)**, une mesure qui risque de limiter le recrutement d'enseignants indispensables et de restreindre les augmentations salariales essentielles pour retenir le personnel qualifié.⁴³ De nouvelles négociations entre le FMI et le gouvernement sénégalais sont en cours après le gel d'un prêt de 1,8 milliard de dollars du FMI en 2023, à la suite d'un audit interne réalisé en 2024 par la nouvelle administration. L'audit a révélé des perspectives macroéconomiques et un endettement bien pire que ce qui avait été annoncé précédemment.⁴⁴ On craint de plus en plus que ces développements ne déclenchent de nouvelles mesures d'austérité, compromettant la capacité du Sénégal à atteindre l'ODD 4 et menaçant le droit à l'éducation de millions d'enfants et de jeunes.

Le Sénégal doit impérativement augmenter sa capacité de dépenses publiques. Dans ce contexte, il devient essentiel de renforcer la mobilisation des recettes intérieures. En 2022, dernière année comparable, **le ratio impôts/PIB** du Sénégal a atteint 19,8 %, dépassant la moyenne de 16 % pour l'Afrique subsaharienne et affichant des progrès constants en matière de mobilisation des recettes intérieures.⁴⁵ Il était également légèrement supérieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire

inférieur. Cependant, **les recettes non fiscales restent faibles**, à seulement 2,4 % du PIB, bien en dessous de la moyenne africaine de 6,2 %.⁴⁶

Bien que la progression du recouvrement des impôts soit un signe positif, elle demeure inférieure à la hausse des engagements associés au service de la dette. Avec **près d'un tiers des recettes publiques désormais consacrées au remboursement de la dette**, la marge de manœuvre budgétaire disponible pour des secteurs sociaux essentiels tels que l'éducation se réduit. Sans réformes audacieuses visant à augmenter et à répartir équitablement les ressources publiques, le Sénégal risque de **ne pas respecter ses engagements au titre de l'ODD 4** et de compromettre le droit à une éducation inclusive et de qualité pour tous.

Figure 4: Ratios impôts/PIB, Sénégal et groupes de pays comparables (2022, dernières années)



Le Sénégal devrait viser à **augmenter son ratio impôts/PIB de cinq points de pourcentage** à moyen terme. Une étude du FMI indique que pour de nombreux pays, il s'agit d'un **objectif ambitieux, mais réalisable à moyen terme**⁴⁷. Selon le **Tax Justice Network**, une telle augmentation pourrait générer jusqu'à **7,2 milliards de dollars américains de recettes supplémentaires par an au Sénégal**. Si **20 % de cette somme étaient alloués à l'éducation**, conformément aux objectifs internationaux, cela rapporterait environ **1,5 milliard de dollars américains**, soit suffisamment pour **scolariser l'ensemble du million d'enfants en âge d'aller à l'école primaire actuellement non scolarisés**.⁴⁸

Toutefois, toute augmentation des recettes doit être **progressive**, la charge la plus lourde incombant aux ménages et aux entreprises les plus riches. Le Sénégal dépend actuellement fortement des **impôts indirects**, qui ont tendance à peser de manière disproportionnée sur les groupes à faibles revenus, rendant le système **moins équitable que dans de nombreux pays comparables (voir figure 4, encadré 3)**.

Les gouvernements devraient s'engager à atteindre un ratio impôts/PIB adéquat grâce à des réformes fiscales ambitieuses et progressives... Réaliser progressivement le droit à l'éducation en utilisant le maximum de ressources disponibles signifie aller au-delà des ressources dont dispose actuellement le gouvernement; cela inclut les ressources qui pourraient être mobilisées, en particulier grâce à une fiscalité progressive.»

Farida Shaheed, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à l'éducation. Cité dans *Stolen Futures : The Impacts of Tax Injustice on the Right to Education* (2024)

Il existe plusieurs moyens d'augmenter progressivement les recettes fiscales. Les mesures fondées sur la justice fiscale progressive comprennent la mise en place d'impôts nationaux sur la fortune, la lutte contre l'évasion fiscale des multinationales et des particuliers fortunés qui utilisent les paradis fiscaux pour payer moins d'impôts, et la réduction des exonérations et des incitations fiscales inutiles⁴⁹. **Grâce à ces réformes, le Sénégal pourrait accroître son ratio impôts/PIB, ce qui offrirait davantage de ressources destinées à l'éducation.**

Le Tax Justice Network a estimé que **la prévention de l'évasion fiscale transfrontalière pourrait générer 82,3 millions de dollars supplémentaires**. Si 20 % de ces recettes supplémentaires générées par la lutte contre l'évasion fiscale étaient allouées au budget de l'éducation, cela représenterait 16,5 millions de dollars. Cela permettrait de financer :

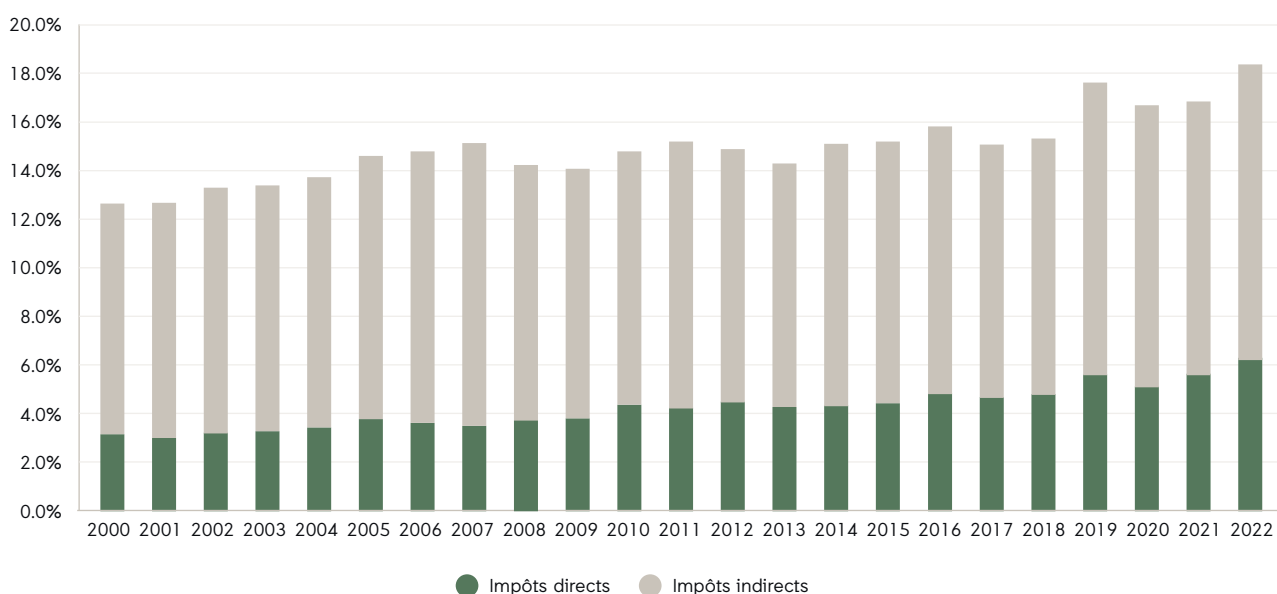
- 21 224 enseignants, soit
- une augmentation de 30 % du salaire de tous les enseignants, soit
- la scolarisation de 53 818 élèves.⁵⁰

Le Tax Justice Network a également montré que si **le Sénégal introduisait un impôt sur la fortune, cela pourrait générer environ 5,7 milliards de dollars américains**.⁵¹ Si le gouvernement allouait 20 % des nouvelles recettes générées à l'éducation, conformément aux normes internationales, cela représenterait 31 millions de dollars supplémentaires, qui pourraient couvrir les frais de scolarité de 103 737 élèves.⁵²

Encadré 4. Impôts progressifs et régressifs au Sénégal

Entre 2002 et 2022, le Sénégal a considérablement amélioré son ratio impôts/PIB. Cependant, il n'a pas fait assez pour réduire sa dépendance excessive à l'égard des impôts indirects par rapport aux impôts directs (voir figure 4). L'OCDE note que la part la plus importante des recettes fiscales au Sénégal en 2021 provenait de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (32 %). La deuxième part la plus importante des recettes fiscales provenait des taxes sur les biens et services autres que la TVA (27 %). Ces deux parts sont supérieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, ce qui suggère une fois de plus un manque d'efficacité dans la perception des impôts.⁵³

Figure 5: Part des impôts directs et indirects dans le total des impôts au fil du temps, 2000-2022



Données provenant de la base de données sur les recettes publiques de l'ICDT/UNU-WIDER.

**Remarque : les impôts directs et indirects peuvent être un indicateur utile pour évaluer le caractère régressif ou progressif d'un système fiscal. Une dépendance excessive à l'égard des impôts indirects tend à mettre en évidence un régime fiscal plus régressif (c'est-à-dire une dépendance excessive à l'égard de la TVA, qui touche souvent le plus durement les plus pauvres), tandis qu'une dépendance plus importante à l'égard des impôts directs tend à être plus progressive (car cela inclut l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu pour les secteurs plus formalisés).*

Les 5 R de la fiscalité et l'avenir des services publics

Nos systèmes fiscaux sont nos outils les plus puissants pour créer des sociétés justes qui accordent une importance égale aux besoins de chacun. Voici ce que notre système fiscal peut apporter si nous le programmons pour qu'il fonctionne pour tout le monde, et pas seulement pour une poignée de riches :

Les 5R

Recettes

pour financer des services publics universels et des infrastructures durables.



Chaque seconde, le salaire annuel d'une infirmière est perdu au profit d'un paradis fiscal. Plus de 483 milliards de dollars d'impôts sont sous-payés chaque année par les grandes entreprises et les super-riches, qui pourraient être reversés à nos services publics.

Les femmes fournissent 71 % des heures de soins non rémunérés aux personnes atteintes de démence dans le monde. Les impôts peuvent financer les systèmes de soins publics, redistribuant et réduisant ainsi la charge des soins.



Redistribution

pour réduire les inégalités entre les individus et entre les groupes.

Réévaluation des prix

pour limiter les « mauvais » produits publics tels que les produits à forte intensité carbone et promouvoir les « bons » produits, tels que la production locale durable.



Une baisse du taux de TVA sur les tarifs des transports publics et une augmentation du taux d'imposition sur la possession de véhicules peuvent encourager l'utilisation des transports publics. Une augmentation des taxes sur la possession de jets privés et d'autres moyens de transport très polluants peut dissuader les personnes très riches de les utiliser.

La dépendance des dépenses publiques à l'égard des recettes fiscales est étroitement liée à une meilleure qualité de la gouvernance et de la représentation politique.



Représentation

pour renforcer les processus démocratiques et améliorer la gouvernance démocratique.

Réparation

pour réparer les séquelles historiques de la colonisation et les dommages écologiques.



La reprogrammation du système fiscal mondial afin de protéger les besoins et les droits des populations peut aider les pays à financer la transition vers des systèmes alimentaires au service des populations et de la planète.

Encadré 5. La convention sur la fiscalité de l'ONU

Les défenseurs de la justice fiscale réclament une refonte de la gouvernance fiscale mondiale et de la coopération internationale afin de mettre en place un système équitable, inclusif, transparent et favorable aux efforts déployés par les pays du Sud pour mobiliser leurs ressources nationales afin d'investir efficacement dans des services publics sensibles au genre, notamment dans l'éducation. Le système actuel est principalement dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui ne représente pas efficacement les pays du Sud et donne la priorité aux intérêts des pays du Nord. À l'heure actuelle, l'OCDE ne compte que 38 membres par rapport à 193 États membres à l'ONU. L'OCDE a également été critiquée pour son inefficacité, son manque de responsabilité et de normes professionnelles, et pour avoir perpétué des structures racistes, extractives et coloniales. 54

En décembre 2023, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution 77/24455 sur la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace au sein de l'ONU. Ce

changement historique, mené par le Groupe africain, a été réaffirmé en décembre 2023 par une résolution ultérieure de l'Assemblée générale de l'ONU56 qui a lancé le processus mené par les États pour élaborer une convention-cadre sur la Coopération fiscale internationale à l'ONU.



Toutou DANFAKHA, originaire de Missirah, au Sénégal.
PHOTO: DJIBY SOW, ACTIONAID SÉNÉGAL

Financer l'avenir : **appel à l'action**

L'Alliance TaxEd appelle le **gouvernement Sénégal** à prendre les mesures suivantes afin de financer pleinement une éducation publique de qualité, inclusive et sensible au genre, et d'atteindre l'ODD 4 :

1. Augmenter la **PART** du budget allouée à l'éducation, en atteignant (ou en dépassant) les critères de référence de l'UNESCO, à savoir 20 % du budget national et/ou 6 % du PIB.
2. Augmenter le **MONTANT** du budget global, en maximisant la disponibilité des ressources pour l'investissement dans l'éducation publique :
 - Réformer les politiques fiscales afin d'établir un système progressif, sensible au genre et au climat, des cadres fiscaux qui augmenteront le ratio impôts/PIB d'au moins 5 points de pourcentage et dégageront davantage de recettes à investir dans l'éducation publique. Pour ce faire, la Sénégal devrait se concentrer sur :
 - Mettre fin aux incitations fiscales néfastes.
 - Réviser les accords fiscaux et les accords de redevances dans le secteur des ressources naturelles/extractives
 - Réviser et annuler les conventions de double imposition
 - La suppression des niches fiscales qui permettent l'évasion et la fraude fiscales dans le secteur privé
 - Promouvoir et appliquer une fiscalité équitable des entreprises
 - Promouvoir et appliquer des impôts progressifs sur le revenu et la fortune des particuliers. Soutenir l'élaboration d'une convention-cadre contraignante de l'ONU sur la coopération fiscale internationale visant à combler les lacunes de la gouvernance et de la coopération fiscales internationales qui ont entraîné pour certains pays la perte de milliards de dollars de recettes en raison de l'évasion fiscale mondiale.
 - Lutter contre les conseils politiques coercitifs du FMI en matière d'austérité, notamment les coupes de la masse salariale et la privatisation, en utilisant plutôt des alternatives à l'austérité, notamment la fiscalité progressive.
 - Collaborer avec d'autres pays pour demander l'allègement et l'annulation de la dette et soutenir les efforts visant à établir une convention-cadre de l'ONU sur la dette souveraine.
3. Accroître la **SENSIBILITÉ** des budgets nationaux consacrés à l'éducation :
 - mettre l'accent sur l'équité dans les dépenses publiques afin de corriger les inégalités et de lutter contre la discrimination (par exemple, investir dans des infrastructures scolaires accessibles, garantir des installations sanitaires adéquates pour soutenir les efforts visant à maintenir les filles à l'école, augmenter les investissements dans les mesures incitatives pour l'affectation d'enseignants dans les zones rurales pauvres).
 - Développer l'indice consolidé d'équité afin d'appliquer une formule de financement équitable à l'échelle nationale qui traite explicitement les désavantages et les inégalités.
4. Renforcer le **CONTRÔLE** des budgets nationaux de l'éducation en :
 - Mettant en place des structures et encourageant activement le contrôle des budgets et des dépenses de l'éducation afin de promouvoir la transparence et la responsabilité et d'améliorer l'efficacité grâce à un décaissement rapide des fonds, et en veillant à ce que les fonds soient dépensés efficacement (en particulier dans les zones défavorisées), par exemple en permettant ou en formalisant la surveillance par la communauté et la société civile.

Endnotes

1. COSYDEP (Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique), Rapport L'ANS : *La scolarisation en chute libre*; <https://cosydep.org/rapport-Lansd-La-scolarisation-en-chute-Libre/>
2. UNESCO Institute for Statistics. (n.d.). UIS data browser : SDG 4 monitoring, Senegal. Consulté le 13 juin 2025. <https://databrowser.uis.unesco.org/>.
3. Ibid
4. Agence nationale de la statistique et de la démographie. (2024, juillet). 5^e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5) : Rapport global (provisoire). https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-07/RGPH-5_Rapport%20gLoBaL-Prov-juiLLet2024.pdf
5. UNESCO Institute for Statistics. (n.d.). UIS data browser : SDG 4 monitoring, Senegal. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://databrowser.uis.unesco.org/>. Le taux de non-scolarisation est de 61 % (2024) pour le niveau primaire et de 31 % pour le niveau secondaire inférieur (2023).
6. Ibid
7. UNESCO International Institute for Capacity Building in Africa. (n. d.). Senegal : Education country brief. IICBA. Consulté le 16 juin 2025 sur <https://www.iicba.unesco.org/en/senegal>
8. D'après l'ISU (données modélisées), 2024 UNESCO Institute for Statistics. (n. d.). UIS data browser : SDG 4 monitoring, Senegal. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://databrowser.uis.unesco.org/>.
9. UNESCO International Institute for Capacity Building in Africa. (n.d.). *Senegal: Education country brief*. IICBA Consulté le 16 juin 2025 sur <https://www.iicba.unesco.org/en/senegal>
10. Education Policy & Data Center. (2012). *Senegal's progress still marked by regional and gender inequality*. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://www.epdc.org/node/5939.html>
11. World Inequality Database on Education. *Never been to school – Senegal (edu0_prim)*. Consulté le 13 juin 2025 sur https://www.education-inequalities.org/countries/senegal/edu0_prim#ageGroups=%5B%22edu0_prim%22%5D&years=%5B%222014%22%5D
12. Dernière année (2023). UNESCO Institute for Statistics. (n. d.). UIS data browser : SDG 4 monitoring, Senegal. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://databrowser.uis.unesco.org/>.
13. Mastercard Foundation. (2023, March). *Summary of findings: Senegal* [PDF]. Consulté le 13 juin 2025 sur https://mastercardfdn.org/wp-content/uploads/2023/03/Summary-of-findings_Senegal_Final-1.pdf
14. Fisher, J. J. (2024, May 22). *Senegal's government is promising a 'systematic change' in education*. *Africa at LSE Blog*. London School of Economics and Political Science. Extrait de <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2024/05/22/senegals-government-is-promising-a-systematic-change-in-education/>
15. UNESCO. (2021). *Embracing diversity: Language and the Sustainable Development Goals*. UNESCO. <https://www.unesco.org/en/articles/new-unesco-report-calls-multilingual-education-unlock-learning-and-inclusion?hub=66646>
16. SDG4-Education 2030. (n.d.). *The Goal*. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (UNESCO). Consulté le 10 juin 2025 sur <https://sdg4education2030.org/the-goal>
17. UNESCO and Global Education Monitoring Report (2015) Reaching education targets in low and lower-middle income countries: Costs and finance gaps to 2030 for pre-primary, primary, lower- and upper secondary schooling.
18. D'après les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) (2023, sur la base du nombre d'élèves). Consulté le 13 juin 2025 sur <https://databrowser.uis.unesco.org/>.
19. Universalis & Results for Development (R4D). (2019). *Summative evaluation of GPE's country-level support to education: Senegal country-level evaluation*. Global Partnership for Education (GPE). Extrait de <https://www.globalpartnership.org/content/summative-evaluation-gpes-country-level-support-education-senegal>
20. Education International. (2025, February 20). *A promising future for education in Senegal: Tackling the teacher shortage*. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://www.ei.ie.org/en/item/29504> : a promising future for education in senegal tackling the teacher shortage
21. International Task Force on Teachers for Education 2030. (2021, July). *Closing the gap – Ensuring there are enough qualified and supported teachers in sub Saharan Africa* [Policy brief]. UNESCO. Extrait de <https://teachertaskforce.org/knowledge-hub/closing-gap-ensuring-there-are-enough-qualified-and-supported-teachers-sub-saharan>
22. Le Café pédagogique (2024) *Rapport de La Cour des Comptes : « Au total, un enseignant sur dix est aujourd'hui contractuel »*. <https://www.cafepedagogique.net/2024/12/11/rapport-de-La-cour-des-comptes-au-total-un-enseignant-sur-dix-est-aujourd'hui-contractuel/#:~:text=En%2015%20ans%2C%20entre%202015-16%20et%202020-21%2C%20dans,1%20enseignant%20sur%2010%20est%20aujourd%E2%80%99hui%20contractuel%20%C2>
23. Ibid
24. Fondation WageIndicator. (2025). *Instituteurs, enseignement primaire – Sénégal* [données salariales]. Votresalaire.org. Consulté le 13 juin 2025, à l'adresse <https://votresalaire.org/senegal/carriere/senegal-emplois-et-revenus/senegal-instituteurs-enseignement-primaire>
25. Evans, D. K., & Méndez Acosta, A. (2023). *How to recruit teachers for hard to staff schools: A systematic review of evidence from low and middle income countries*. *Economics of Education Review*, 95, Article 102430. <https://doi.org/10.1016/j.econedurev.2023.102430>
26. Evans, D. K., & Yuan, F. (2018). *The working conditions of teachers in low- and middle income countries* (Background paper prepared for the World Bank's World Development Report 2018). RISE Programme, World Bank. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://riseprogramme.org/sites/default/files/inline-files/Evans.pdf>

27. Teacher Task Force. (2020, July 8). *How the COVID-19 pandemic is affecting contract teachers in sub Saharan Africa* [Blog post]. Teacher Task Force. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://teachertaskforce.org/bLog/how-covid-19-pandemic-affecting-contract-teachers-sub-saharan-africa>
28. UNESCO Institute for Statistics. (2016). *Education 2030 : Incheon Declaration and Framework for Action for the Implementation of Sustainable Development Goal 4*. UNESCO. Extrait de https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-impLementation-of-sdg4-2016-en_2.pdf
29. Le modèle de calcul des coûts de l'ODD 4 pour 2023 a mis en évidence d'énormes déficits de financement pour atteindre les objectifs nationaux de l'ODD 4, estimant les besoins à un niveau supérieur même à la limite supérieure de 6 % du PIB. Voir : UNESCO. (2023, Avril). *Can countries afford their national SDG 4 benchmarks?* (Global Education Monitoring Report Policy Paper No. 49). Extrait de <https://www.unesco.org/gem-report/en/can-countries-afford-sdg4-benchmarks>
30. Ce point fait la distinction entre les dépenses totales du secteur de l'éducation (qui peuvent inclure plusieurs ministères tels que la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur) et le budget directement alloué au ministère de l'Éducation (souvent uniquement l'éducation de base). Ainsi, si le Sénégal atteint l'objectif global de 6 % du PIB consacré à l'éducation, seule une partie (par exemple 3,5 %) peut être allouée au ministère de l'Éducation, qui couvre généralement l'enseignement préprimaire jusqu'au secondaire.
31. D'après les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Consulté le 13 juin 2025 sur <https://databrowser.uis.unesco.org/>. Ceci est basé sur le modèle fonctionnel.
32. Voir background paper for the SDG 4 costing model, Global Education Monitoring report (2015). Reaching education targets in low and lower middle income countries: Costs and finance gaps to 2030 for pre-primary, primary, lower- and upper secondary schooling.
33. Sur la base du budget du secteur de l'éducation (fonctionnel) en 2025, analyse réalisée par le COSYDEP.
34. Kireyev, A. (2013). *Inclusive Growth and Inequality in Senegal*. Document du FMI 13/215. <https://doi.org/10.5089/9781475580266.001>
35. World Bank. (2018, November 5). *Senegal - Project Appraisal Document (PAD) – Technical and Vocational Education and Training* [PDF]. Extrait de <https://documents1.worldbank.org/curated/fr/176681527996626963/pdf/SENEGAL-PAD-05112018.pdf>
36. UNICEF Innocenti. (2025, February). *Report on endline evaluation of the Cash Transfer for Education programme – Senegal*. Consulté le 13 juin 2025, à l'adresse <https://www.unicef.org/senegal/media/4291/file/Report%20endLine%20evaluation%20Cash%20transfers%20education.pdf>
37. UNICEF (2022), Transforming Education With Equitable Financing. Voir <https://www.unicef.org/media/133431/file/Transforming%20Education%20with%20Equitable%20Financing.pdf>
38. L'éducation préscolaire est une stratégie éprouvée et rentable pour promouvoir l'équité à long terme dans les résultats scolaires, contribuant ainsi à uniformiser les règles du jeu dès le départ. De nombreuses preuves montrent que les interventions préscolaires de haute qualité sont les plus bénéfiques pour les enfants les plus défavorisés, améliorant à la fois leur accès à l'éducation et leur capacité à réussir dans les étapes ultérieures Grantham-McGregor, S., Cheung, Y. B., Cueto, S., et al. (2007). Developmental potential in the first 5 years for children in developing countries. *The Lancet*, 369(9555), 60–70. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(07\)60032-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(07)60032-4), ou Heckman, J. J. (2006). Skill formation and the economics of investing in disadvantaged children. *Science*, 312 (5782), 1900 –1902. <https://doi.org/10.1126/science.1128898>
39. Debt Justice, Portail des données sur la dette, <https://data.debtjustice.org.uk/>
40. D'après les données de la base de données sur le service de la dette de Development Finance International. Voir le résumé de la base de données ici : Development Finance International. (1er novembre 2024). *Publication du résumé de la base de données Debt Service Watch*. <https://www.development-finance.org/en/news/867-1-novembre-2024-debt-service-watch-summary-database-released>. Le document de référence qui examine la base de données est disponible ici : Martin, M (June 2024) "Resolving the Worst Ever Debt Crisis: Time for an Ambitious initiative?", Norwegian Church Aid. <https://www.kirkensnodhjelp.no/contentassets/c1403acd5da84d39a120090004899173/ferdig-time-for-a-nordicinitiative-lowres-ny-september.pdf>
41. Ibid
42. ActionAid (2023). Fifty Years of Failure. The International Monetary Fund, Debt and Austerity in Africa. Voir https://actionaid.org/sites/default/files/publications/Fifty%20Years%20of%20Failure%20-%20The%20IMF%2C%20Debt%20and%20Austerity%20in%20Africa_0.pdf
43. ActionAid (2023). Fifty Years of Failure. The International Monetary Fund, Debt and Austerity in Africa. Voir https://actionaid.org/sites/default/files/publications/Fifty%20Years%20of%20Failure%20-%20The%20IMF%2C%20Debt%20and%20Austerity%20in%20Africa_0.pdf
44. Reuters. (13 février 2025). *Senegal hopes for new IMF programme by June, says minister*. Reuters. Extrait de <https://www.reuters.com/world/africa/senegal-hopes-new-imf-programme-by-june-says-minister-2025-02-13/>
45. Organisation for Economic Co-operation and Development, African Union Commission, & African Tax Administration Forum. (2024, December). *Revenue Statistics in Africa 2024 : Senegal* [PDF]. OECD. Consulté le 16 juin 2025 sur <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/global-tax-revenues/revenue-statistics-africa-senegal.pdf>
46. Cela s'explique en partie par le fait qu'il y a moins de subventions (APD) disponibles que dans certains autres pays d'Afrique subsaharienne, mais aussi parce que les recettes nationales provenant des industries extractives (pétrole, etc.) sont moins importantes que dans d'autres pays. Organisation for Economic Co-operation and Development, African Union Commission, & African Tax Administration Forum. (2024, December). *Revenue Statistics in Africa 2024 : Senegal* [PDF]. OECD. Retrieved June 16, 2025, from <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/global-tax-revenues/revenue-statistics-africa-senegal.pdf>.
47. Le rapport suivant du personnel du FMI note : « Augmenter le ratio impôts/PIB de 5 points de pourcentage du PIB au cours de la prochaine décennie est une aspiration ambitieuse, mais raisonnable dans de nombreux pays. ». Gaspar, V., Amaglobeli, D., Garcia-Escribano, M., Prady, D., & Soto, M. (2019). Fiscal policy and development: Human, social, and physical investment for the SDGs (IMF

Staff Discussion Note No. SDN/19/03). International Monetary Fund. <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2019/01/18/Fiscal-Policy-and-Development-Human-Social-and-Physical-Investments-for-the-SDGs-46444>. Il est important de noter que ce calcul ne tient pas compte des mécanismes permettant d'atteindre l'augmentation de 5 points de pourcentage (c'est-à-dire les réformes fiscales mises en œuvre). Pour les organisations représentées ici, toute génération future de recettes devrait être réalisée en mettant l'accent sur des réformes fiscales progressives, sensibles au genre et au climat, afin que les nouvelles taxes ne pénalisent pas les plus pauvres et les plus vulnérables, mais pèsent plutôt sur ceux qui sont les plus à même de payer.

48. Pour les calculs et le contexte méthodologique, voir le tableau 8 (et les notes correspondantes) : Tax Justice Network (2024). *Stolen futures : the impacts of tax injustice on the Right to Education*. Veuillez noter que ces données sont basées sur d'anciennes données relatives au rapport impôts/PIB (lorsqu'il était d'environ 19 %) et ne constituent donc pas une comparaison directe avec les niveaux actuels; elles sont toutefois instructives quant à l'ambition qui pourrait être insufflée dans la génération de nouvelles recettes.
49. Pour plus de détails sur les options de gouvernance et de politique disponibles pour augmenter progressivement le recouvrement des recettes, voir ABCs of Tax Justice : Tax Justice Network (2024). *Stolen futures : the impacts of tax injustice on the Right to Education*, p. 29-30. Consulté le 10 juin 2025 sur <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/2024/10/Stolen-futures-The-impacts-of-tax-injustice-on-the-Right-to-Education-Tax-Justice-Network-Oct-2024.pdf>
50. Ces calculs sont tirés de (voir tableaux 5 et 9) : Tax Justice Network (2024). *Stolen futures: the impacts of tax injustice on the Right to Education*. Pour plus de détails sur la méthodologie, veuillez consulter les notes méthodologiques du rapport.
51. Le rapport modélise cet impôt sur la fortune à partir de la surtaxe de solidarité espagnole, appliquée aux 0,5 % des détenteurs de fortune les plus riches du pays. Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour parvenir à ce résultat, voir le rapport : PaLanský, M., & Schulz, A. (2024). *Taxing extreme wealth: What countries around the world could gain from progressive wealth taxes* (Tax Justice Network Working Paper #2024-02). Tax Justice Network. <https://doi.org/10.17605/OSF.IO/PUX5E>
52. Ces calculs sont tirés de (voir tableau 9) : Tax Justice Network (2024). *Stolen futures: the impacts of tax injustice on the Right to Education*. Pour plus de détails sur la méthodologie, veuillez consulter les notes méthodologiques du rapport.
53. OECD (2021) Revenue Statistics in Africa 2020 - Senegal <https://www.oecd.org/countries/senegal/revenue-statistics-africa-senegal.pdf>
54. Tax Justice Network. (Mai 2024). *Litany of failure: the OECD's stewardship of international taxation*. Consulté le 2 septembre sur https://taxjustice.net/wp-content/uploads/2024/05/oecd_failures_2024.pdf
55. United Nations General Assembly. (2022). *Resolution adopted by the General Assembly on 30 December 2022: Promotion of inclusive and effective international tax cooperation at the United Nations (A/RES/77/244)*. Consulté le 10 juin 2025, à l'adresse <https://docs.un.org/en/A/RES/77/244>
56. United Nations General Assembly. (2023). *Resolution adopted by the General Assembly on 22 December 2023: Promotion of inclusive and effective international tax cooperation at the United Nations (A/RES/78/230)*. Consulté le 10 juin 2025, à l'adresse <https://docs.un.org/en/A/RES/78/230>
57. United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA). (2024). *Terms of reference for a United Nations framework convention on international tax cooperation*. Consulté le 10 juin 2025, à l'adresse <https://financing.desa.un.org/document/terms-reference-united-nations-framework-convention-international-tax-cooperation>
58. United Nations. (2024). *Terms of reference for a United Nations framework convention on international tax cooperation (A/AC.291/11)*. Consulté le 10 juin 2025, à l'adresse <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n24/427/22/pdf/n2442722.pdf>



Cofinancé par
Education Out Loud

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier d'Education Out Loud. Son contenu relève de la seule responsabilité de Tax Ed Alliance et ne reflète pas nécessairement les opinions des partenaires financiers Oxfam Danemark et le PME.

Secrétariat international d'ActionAid, Postnet Suite 248, Private Bag X31,
Saxonwood 2132, Johannesburg, Afrique du Sud.

Numéro d'enregistrement international : 27264198 Site

Web : www.actionaid.org

Téléphone : +27 11 731 4500

Fax : +27 11 880 8082

Email : mailjhb@actionaid.org

Novembre 2025

Photo de couverture : une enfant parrainée par ActionAid au Sénégal dessine sa salle de classe idéale.
Crédit photo : ActionAid Sénégal.

Conception : www.NickPurserDesign.com